

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/259 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/102	

Nombres de membres : Le seize octobre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

En exercice : 124

Présents : 75

Votants : 84

POUR : 84 (100 %) **Date de la convocation :** 08/10/2019

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0 M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, ROGER Magali, THOMAS Andrée et MM ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean Pierre, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Laurent, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MELIN Pascale, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, MOUTON Francis, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, POU CET Éric, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme LESUEUR Patricia donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, Mme PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. DEMISSY Pierre donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu, M. HANNEQUIN Laurent donne pouvoir de vote à M. MOUTON Francis, M. JUILLET Bruno donne pouvoir de vote à M. THIERION Vincent, M. MASON Jean Philippe donne pouvoir de vote à M. BROYEZ Jean, M. OUDIN Denis donne pouvoir de vote à M. COLSON Dominique, M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis.

OBJET : DELEGATIONS AU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°DC2019/75 du Conseil communautaire en date du 10/07/2019 modifiant les délégations confiées au Bureau de la Communauté de Communes ;

Considérant que les délégations au Bureau améliorent l'efficacité administrative et le bon fonctionnement du service, mais aussi allègent les ordres du jour du Conseil Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de retirer la délibération n°DC2019/75 du 10/07/2019
- DECIDE de confier au Bureau les délégations suivantes :
- Prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

.../...

- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,
- Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers et / ou dégrèvement exceptionnel
- Fixer la tarification de la billetterie pratiquée au Parc Argonne Découverte
- Adopter la politique commerciale du Parc Argonne Découverte
- Fixer des tarifs pour tout évènement ou manifestation ponctuels
- Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,
- Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Approuver les programmes pédagogiques annuels du relais d'assistantes maternelles et les avenants aux contrats signés avec les partenaires financiers (type projet de fonctionnement avec la CAF)
- Approuver les conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, URCA, UCIA, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs
- Examiner et attribuer toute demande de subvention, et le cas échéant, la convention correspondante, qui n'est pas encadrée par un dispositif spécifique mis en place par le Conseil communautaire tel que Toitures / Façades ou encore soutien associatif.
- Approuver les procès de mise à disposition à signer avec les communes dans le cadre de compétences transférées ou de l'intérêt communautaire et autoriser le Président ou son représentant à les signer.
- Examen et attribution des demandes de subvention « Habiter Mieux »
- Adopter le règlement intérieur du personnel, document unique de prévention des risques professionnels
- Adopter les règlements de service

Le Président,

Francis SIGNORET